



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 11-3165-5  | <b>Numéro de la version :</b>         | 13.05      |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/09/08 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2022/06/16 |

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

ADHÉSIF D'ÉPOXYDE 1838 B/A, Vert 3M(MC) Scotch-Weld(MC)

#### Numéros d'identification de produit

|                |                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 62-1838-0530-8 | 62-1838-0535-7 | 62-1838-5430-6 | 62-1838-6430-5 | 62-1838-6440-4 |
| 62-1838-7430-4 | 62-1838-7440-3 | XD-0055-2901-6 | XD-0055-2908-1 |                |

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisations recommandées

Adhésif époxy bi-composant.

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Courriel :**

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des FDS des composants de ce produit sont:**

10-3139-2, 10-3140-0

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode

d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 10-3139-2  
**Date de parution :** 2025/08/28

**Numéro de la version :** 15.08  
**Remplace la version datée de :** 2025/01/15

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

ADHÉSIF ÉPOXYDE 1838 Vert, Partie B 3M(MC) Scotch-Weld(MC)

#### Numéros d'identification de produit

62-1838-8530-0 62-1838-9530-9

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Adhésif structural

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2B :

Sensibilisant cutané : Catégorie 1.

### 2.2. Éléments d'étiquette

#### Terme d'avertissement

Attention

#### Symboles :

Point d'exclamation |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### Mises en garde

#### Prévention :

Éviter de respirer les fumées. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection.

#### Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient           | Numéro CAS         | % par poids                    | Nom Commun   |
|----------------------|--------------------|--------------------------------|--|
| Résine d'époxy       | 25068-38-6         | 60 - 80 Secret Fabrication *   | p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2-méthyl-1H-imidazole |
| Kaolin               | 1332-58-7          | 10 - 30 Secret Fabrication *   | Kaolin   |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3          | 1 - 5                          | Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium.   |
| Argile               | Secret Fabrication | 1 - 5                          | Ne s'applique pas  |
| Dioxyde de Titane    | 13463-67-7         | 0.1 - 1.5 Secret Fabrication * | Oxyde de titane (TiO2)   |

Argile est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

**Inhalation :**

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons)

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**

Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun dans cette produit.

**Les sous-produits nocifs de décomposition**

| <u>Substance</u>     | <u>Condition</u>     |
|----------------------|----------------------|
| Aldéhydes            | Durant la combustion |
| Hydrocarbures        | Durant la combustion |
| Monoxyde de carbone  | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone   | Durant la combustion |
| Chlorure d'hydrogène | Durant la combustion |
| Cétones              | Durant la combustion |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage

d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## **6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confiner le déversement. Travailleur de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

# **SECTION 7 : Manipulation et entreposage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

# **SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle**

## **8.1. Paramètres de contrôle**

### **Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient   | Numéro CAS | Agence | Type de limite  | Mentions additionnelles |
|---|------------|--------|---|-------------------------|
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables  | 1317-65-3  | ACGIH  | MPT(particules respirables):10 mg/m <sup>3</sup>  |                         |
| Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables | 1317-65-3  | ACGIH  | MPT(particules respirables):3 mg/m <sup>3</sup>   |                         |
| Kaolin  | 1332-58-7  | ACGIH  | MPT(fraction respirable):2 mg/m <sup>3</sup>  |                         |
| Dioxyde de Titane   | 13463-67-7 | ACGIH  | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m <sup>3</sup> ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m <sup>3</sup> |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association  
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline  
MPT : moyenne pondérée dans le temps  
STEL : Limite d'exposition de courte durée  
C : Valeur plafond

## **8.2. Contrôles d'exposition**

### **8.2.1. Mesures d'ingénierie**

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### **8.2.2. équipement de protection individuelle**

#### **Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Lunettes de protection ouvertes.

#### **Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

#### **Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## **SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>État physique</b>               | Liquide                           |
| <b>Aspect physique spécifique:</b> | Liquide Visqueux                  |
| <b>couleur</b>                     | Blanc                             |
| <b>Odeur</b>                       | Époxy douce                       |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>     | <i>Pas de données disponibles</i> |
| <b>pH</b>                          | <i>Ne s'applique pas</i>          |

|  |   |
|--|---|
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Point d'ébullition</b>                        | $>=148,9\text{ }^{\circ}\text{C}$   |
| <b>Point d'éclair :</b>                          | $>=93,3\text{ }^{\circ}\text{C}$ [Méthode de test:Coupe fermée]   |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>                   | <i>Ne s'applique pas</i>  |
| <b>Inflammabilité</b>                            | <i>Ne s'applique pas</i>  |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Limites d'explosivité (LSI)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>pression de vapeur</b>                        | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Densité</b>                                   | 1,3 g/cm <sup>3</sup>   |
| <b>Densité relative</b>                          | 1,37 [Ref Std:Eau=1]  |
| <b>Hydrosolubilité</b>                           | Négligeable   |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | Néant   |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | 291 971 mm <sup>2</sup> /sec  |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>         | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 0 g/l [Méthode de test:Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A] |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 0 g/l [Méthode de test:Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Tel que fourni]                                 |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 0 % [Méthode de test:Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] [Détails:Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant A]   |
| <b>Masse moléculaire</b>                         | <i>Pas de données disponibles</i>   |

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> | <i>Ne s'applique pas</i> |
|--|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une réaction exothermique prématurée, avec production de chaleur intense et de fumée.

### 10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

#### Condition

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

##### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

##### Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### En cas de contact avec les yeux :

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, et vision brouillé ou floue.

##### Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Cancérogénicité:

| Ingrédient        | N° CAS     | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|-------------------|------------|---------------------------------------|---|
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aigüe

| Nom             | Voie                               | Espèces | Valeur  |
|-----------------|------------------------------------|---------|---|
| Produit général | Ingestion                          |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Résine d'époxy  | Dermale                            | Rat     | LD50 > 1 600 mg/kg                                  |
| Résine d'époxy  | Ingestion                          | Rat     | LD50 > 1 000 mg/kg                                  |
| Kaolin          | Dermale                            |         | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg                         |
| Kaolin          | Ingestion                          | Humain  | LD50 > 15 000 mg/kg                                 |
| Argile          | Dermale                            |         | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg                         |
| Argile          | Inhalation-poussières / brouillard | Rat     | LC50 > 12,6 mg/l                                    |

|                      |   |       |                     |
|----------------------|---|-------|---------------------|
|                      | (4 heures)                                    |       |                     |
| Argile               | Ingestion                                     | Rat   | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| Carbonate de calcium | Dermale                                       | Rat   | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| Carbonate de calcium | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat   | LC50 3 mg/l         |
| Carbonate de calcium | Ingestion                                     | Rat   | LD50 6 450 mg/kg    |
| Dioxyde de Titane    | Dermale                                       | Lapin | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane    | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat   | LC50 > 6,82 mg/l    |
| Dioxyde de Titane    | Ingestion                                     | Rat   | LD50 > 10 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                  | Espèces                | Valeur                          |
|----------------------|------------------------|---------------------------------|
| Résine d'époxy       | Lapin                  | irritant légère                 |
| Kaolin               | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Argile               | Rat                    | Aucune irritation significative |
| Carbonate de calcium | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane    | Lapin                  | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom                  | Espèces                | Valeur                          |
|----------------------|------------------------|---------------------------------|
| Résine d'époxy       | Lapin                  | Irritant modéré                 |
| Kaolin               | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Argile               | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Carbonate de calcium | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane    | Lapin                  | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom               | Espèces          | Valeur        |
|-------------------|------------------|---------------|
| Résine d'époxy    | Hommet et animal | sensibilisant |
| Dioxyde de Titane | Hommet et animal | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

| Nom            | Espèces | Valeur        |
|----------------|---------|---------------|
| Résine d'époxy | Humain  | Non classifié |

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom               | Voie     | Valeur  |
|-------------------|----------|---|
| Résine d'époxy    | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Résine d'époxy    | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Dioxyde de Titane | In vivo  | N'est pas mutagène  |

**Cancérogénicité :**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|-----|------|---------|--------|
|-----|------|---------|--------|

|                   |            |                           |   |
|-------------------|------------|---------------------------|---|
| Résine d'époxy    | Dermale    | Mouris                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Kaolin            | Inhalation | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Dioxyde de Titane | Ingestion  | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Rat                       | Cancérogène   |

### Effets toxiques sur la reproduction

#### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom                  | Voie      | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition                           |
|----------------------|-----------|---|---------|--|--|
| Résine d'époxy       | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour | 2 génération                                 |
| Résine d'époxy       | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour | 2 génération                                 |
| Résine d'époxy       | Dermale   | Non classifié pour la développement             | Lapin   | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse                       |
| Résine d'époxy       | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour | 2 génération                                 |
| Carbonate de calcium | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |

#### Organe(s) cible(s)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom                  | Voie       | Organe(s) cible(s)   | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                        | Durée d'exposition |
|----------------------|------------|----------------------|---------------|---------|--|--------------------|
| Carbonate de calcium | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l | 90 minutes         |

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom            | Voie      | Organe(s) cible(s)  | Valeur        | Espèces | Résultat de l'essai                             | Durée d'exposition |
|----------------|-----------|---|---------------|---------|---|--------------------|
| Résine d'époxy | Dermale   | foie  | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 2 années           |
| Résine d'époxy | Dermale   | Système nerveux   | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines        |
| Résine d'époxy | Ingestion | système auditif   cœur   Système endocrinien   système vasculaire   foie   yeux   rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 28 jours           |

|                      |            |                      |   |        |  |                             |
|----------------------|------------|----------------------|---|--------|--|-----------------------------|
| Kaolin               | Inhalation | pneumoconiosis       | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.           | Humain | Niveau sans effet nocif observé NA             | exposition professionnel le |
| Kaolin               | Inhalation | Fibrose pulmonaire   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Carbonate de calcium | Inhalation | système respiratoire | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |
| Dioxyde de Titane    | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat    | LOAEL 0,01 mg/l                                | 2 années                    |
| Dioxyde de Titane    | Inhalation | Fibrose pulmonaire   | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |

### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de la combustion comprendront de l'acide halogène (HCl/HF/HBr). L'installation doit pouvoir traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

**SECTION 16 : Autres renseignements****Classement des risques par la NFPA**

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 10-3139-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 15.08      |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/08/28 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2025/01/15 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 10-3140-0  
**Date de parution :** 2025/09/04

**Numéro de la version :** 14.02  
**Remplace la version datée de :** 2023/01/26

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

ADHÉSIF ÉPOXYDE 1838 Vert, Partie A 3M(MC) Scotch-Weld(MC)

**Numéros d'identification de produit**  
62-1839-8530-8      62-1839-9530-7      UU-0125-4315-1

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**  
Adhésif structural

**Restrictions d'utilisation**  
Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division des adhésifs et des rubans industriels  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Terme d'avertissement**

Danger

**Symboles :**

Corrosion | Point d'exclamation |

**Pictogrammes****Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Mises en garde****Prévention :**

Éviter de respirer les fumées. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection oculaire et des dispositifs de protection pour le visage.

**Réponse:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

**Élimination :**

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

**2.3. Autres risques**

Aucun connu.

**SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients**

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient              | Numéro CAS  | % par poids                  | Nom Commun  |
|-------------------------|-------------|------------------------------|---|
| Résine de polyamide     | 68410-23-1  | 57 - 82                      | Produits de réaction polyéthylènepolyamines avec dimères d'acides gras en C18 insaturés |
| Kaolin                  | 1332-58-7   | 10 - 30 Secret Fabrication * | Kaolin  |
| Triéthylènetétramine    | 112-24-3    | 3 - 10 Secret Fabrication *  | N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-Diamine  |
| Silice amorphe          | 112945-52-5 | 1 - 5                        | Silice amorphe sublimée exempte de cristaux   |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | 1308-38-9   | <= 1                         | OXYDE DE CHROME (CR203)   |
| Dioxyde de Titane       | 13463-67-7  | < 0.3                        | Oxyde de titane (TiO2)  |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

**SECTION 4 : Premiers soins**

#### 4.1. Description des premiers soins

##### **Inhalation :**

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau :**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

##### **En cas de contact avec les yeux :**

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### **En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcération et altération ou perte de vision significatives).

#### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

#### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans cette produit.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u>    | <u>Condition</u>     |
|---------------------|----------------------|
| Composés d'amines   | Durant la combustion |
| Monoxyde de carbone | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone  | Durant la combustion |
| oxydes d'azote      | Durant la combustion |

#### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage

d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailleur de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des oxydants.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient                                       | Numéro CAS | Agence | Type de limite  | Mentions additionnelles                         |
|---|------------|--------|---|---|
| Triéthylènetétramine                            | 112-24-3   | AIHA   | MPT:6 mg/m <sup>3</sup> (1 ppm)   | la peau   |
| Chrome (3+), composants inorganiques insolubles | 1308-38-9  | ACGIH  | TWA(comme Cr(III), fraction inhalable):0.003 mg/m <sup>3</sup>  |   |
| Chrome(3+), sels solubles                       | 1308-38-9  | ACGIH  | TWA(comme Cr(III), fraction inhalable):0.003 mg/m <sup>3</sup>  | Dermale/Sensibilisateur des voies respiratoires |
| Kaolin  | 1332-58-7  | ACGIH  | MPT(fraction respirable):2 mg/m <sup>3</sup>  |   |
| Dioxyde de Titane                               | 13463-67-7 | ACGIH  | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m <sup>3</sup> ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m <sup>3</sup> |   |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

## **8.2. Contrôles d'exposition**

### **8.2.1. Mesures d'ingénierie**

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### **8.2.2. équipement de protection individuelle**

#### **Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

#### **Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

#### **Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## **SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <b>État physique</b>                        | Liquide                           |
| <b>Aspect physique spécifique:</b>          | pâte                              |
| <b>couleur</b>                              | Vert                              |
| <b>Odeur</b>                                | Amine légère                      |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>              | <i>Pas de données disponibles</i> |
| <b>pH</b>                                   | <i>Pas de données disponibles</i> |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b> | <i>Ne s'applique pas</i>          |

|  |   |
|--|---|
| <b>Point d'ébullition</b>                        | >=121,1 °C  |
| <b>Point d'éclair :</b>                          | >=93,3 °C [Méthode de test: Coupe fermée]   |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>                   | Ne s'applique pas   |
| <b>Inflammabilité</b>                            | Ne s'applique pas   |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Limites d'explosivité (LSI)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>pression de vapeur</b>                        | Ne s'applique pas   |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                | Ne s'applique pas   |
| <b>Densité</b>                                   | 1,04 g/cm <sup>3</sup>  |
| <b>Densité relative</b>                          | 1,04 [Ref Std:Eau=1]  |
| <b>Hydrosolubilité</b>                           | Néant   |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | Ne s'applique pas   |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | 480 769 mm <sup>2</sup> /sec  |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>         | <i>Pas de données disponibles</i>   |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 0 g/l [Méthode de test: Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails: Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant B] |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 0 g/l [Méthode de test: Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails: Tel que fourni]                                 |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 0 % [Méthode de test: Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] [Détails: Lorsqu'utilisé comme prévu avec le composant B]   |
| <b>Masse moléculaire</b>                         | <i>Pas de données disponibles</i>   |

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> | Ne s'applique pas |
|--|-------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Le durcissement génère de la chaleur. Ne pas faire durcir une masse supérieure à 50 grammes, car cela pourrait provoquer une réaction exothermique prématurée, avec production de chaleur intense et de fumée.

### 10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
|------------------|------------------|

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

##### **Inhalation :**

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

##### **Contact avec la peau :**

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### **En cas de contact avec les yeux :**

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

##### **Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Cancérogénicité:

| Ingrédient        | N° CAS     | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|-------------------|------------|---------------------------------------|---|
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

#### Information complémentaire:

Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aigue

| Nom                  | Voie      | Espèces | Valeur  |
|----------------------|-----------|---------|---|
| Produit général      | Dermale   |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général      | Ingestion |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Résine de polyamide  | Dermale   | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Résine de polyamide  | Ingestion | Rat     | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| Kaolin               | Dermale   |         | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg                         |
| Kaolin               | Ingestion | Humain  | LD50 > 15 000 mg/kg                                 |
| Triéthylènetétramine | Dermale   | Lapin   | LD50 1 465 mg/kg                                    |

|                         |   |                        |                              |
|-------------------------|---|------------------------|------------------------------|
| Triéthylènetétramine    | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 1 591 mg/kg             |
| Silice amorphe          | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 > 5 000 mg/kg           |
| Silice amorphe          | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                    | LC50 > 0,691 mg/l            |
| Silice amorphe          | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 > 5 110 mg/kg           |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Dermale                                       | Jugement professionnel | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                    | LC50 > 5,41 mg/l             |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 > 5 000 mg/kg           |
| Dioxyde de Titane       | Dermale                                       | Lapin                  | LD50 > 10 000 mg/kg          |
| Dioxyde de Titane       | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                    | LC50 > 6,82 mg/l             |
| Dioxyde de Titane       | Ingestion                                     | Rat                    | LD50 > 10 000 mg/kg          |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation cutanée

| Nom                     | Espèces                | Valeur                          |
|-------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Résine de polyamide     | Données in Vitro       | Irritant                        |
| Kaolin                  | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Triéthylènetétramine    | Lapin                  | Corrosif                        |
| Silice amorphe          | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane       | Lapin                  | Aucune irritation significative |

#### Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom                     | Espèces                | Valeur                          |
|-------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Résine de polyamide     | Lapin                  | Corrosif                        |
| Kaolin                  | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Triéthylènetétramine    | Lapin                  | Corrosif                        |
| Silice amorphe          | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Lapin                  | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane       | Lapin                  | Aucune irritation significative |

#### Sensibilisation de la peau

| Nom                     | Espèces               | Valeur        |
|-------------------------|-----------------------|---------------|
| Résine de polyamide     | Mouris                | sensibilisant |
| Triéthylènetétramine    | Cochon d'Inde         | sensibilisant |
| Silice amorphe          | Hommet et animal      | Non classifié |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Composants similaires | Non classifié |
| Dioxyde de Titane       | Hommet et animal      | Non classifié |

#### Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité des cellules germinales**

| <b>Nom</b>              | <b>Voie</b> | <b>Valeur</b>   |
|-------------------------|-------------|---|
| Résine de polyamide     | In Vitro    | N'est pas mutagène  |
| Triéthylènetétramine    | In vivo     | N'est pas mutagène  |
| Triéthylènetétramine    | In Vitro    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Silice amorphe          | In Vitro    | N'est pas mutagène  |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | In vivo     | N'est pas mutagène  |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | In Vitro    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane       | In Vitro    | N'est pas mutagène  |
| Dioxyde de Titane       | In vivo     | N'est pas mutagène  |

**Cancérogénicité :**

| <b>Nom</b>              | <b>Voie</b>  | <b>Espèces</b>            | <b>Valeur</b>   |
|-------------------------|--------------|---------------------------|---|
| Kaolin                  | Inhalation   | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Triéthylènetétramine    | Dermale      | Mouris                    | Non-cancérogène   |
| Silice amorphe          | Non spécifié | Mouris                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Ingestion    | Rat                       | Non-cancérogène   |
| Dioxyde de Titane       | Ingestion    | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Dioxyde de Titane       | Inhalation   | Rat                       | Cancérogène   |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| <b>Nom</b>           | <b>Voie</b> | <b>Valeur</b>                                   | <b>Espèces</b> | <b>Résultat de l'essai</b>                       | <b>Durée d'exposition</b>        |
|----------------------|-------------|---|----------------|--|----------------------------------|
| Résine de polyamide  | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Résine de polyamide  | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 6 semaines                       |
| Résine de polyamide  | Ingestion   | Non classifié pour la développement             | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Triéthylènetétramine | Ingestion   | Non classifié pour la développement             | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour   | pendant l'organogenèse           |
| Silice amorphe       | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Silice amorphe       | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Silice amorphe       | Ingestion   | Non classifié pour la développement             | Rat            | Niveau sans effet nocif                          | pendant l'organogenèse           |

|                         |           |   |     |  |          |
|-------------------------|-----------|---|-----|--|----------|
|                         |           |   |     | observé 1 350 mg/kg/jour                         | e        |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour | 90 jours |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour | 90 jours |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Ingestion | Non classifié pour la développement             | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour | 90 jours |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom                     | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|-------------------------|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| Résine de polyamide     | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| Triéthylènetétramine    | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Inhalation | système respiratoire     | Non classifié   | Rat                              | Niveau sans effet nocif observé 40 mg          |                    |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom                     | Voie       | Organe(s) cible(s)  | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai                                  | Durée d'exposition         |
|-------------------------|------------|---|---|---------|--|----------------------------|
| Résine de polyamide     | Ingestion  | coeur   foie   système immunitaire   Système endocrinien   tube digestif   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire   système vasculaire | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day      | 6 semaines                 |
| Kaolin                  | Inhalation | pneumoconiosis  | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain  | Niveau sans effet nocif observé NA                   | exposition professionnelle |
| Kaolin                  | Inhalation | Fibrose pulmonaire  | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible       |                            |
| Silice amorphe          | Inhalation | système respiratoire   silicose   | Non classifié   | Humain  | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible       | exposition professionnelle |
| OXYDE DE CHROME (CR203) | Inhalation | système immunitaire   système respiratoire   système vasculaire   foie   rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 44 mg/m <sup>3</sup> | 90 jours                   |

|                   |            |                      |   |        |  |                             |
|-------------------|------------|----------------------|---|--------|--|-----------------------------|
| Dioxyde de Titane | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat    | LOAEL 0,01 mg/l                                | 2 années                    |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Fibrose pulmonaire   | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |

### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complètement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes

pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux normes sur les productexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 10-3140-0  | <b>Numéro de la version :</b>         | 14.02      |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/09/04 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2023/01/26 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**